



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance 06 avril 2018 à 18h00

Etaient présents :

GUY Pascal, Maire

LATASSE Maurice, COURRIER Jean-Claude, MARCHAL Jean-Jacques,  
PIERRON Danielle, PIERRE Marie-Thérèse, Adjoints.

PETITNICOLAS Yolande, ANTOINE Sylvie, THIRIET Michel, Conseillers  
délégués.

THIEBAUT Emmanuel, PELLIS Carole, BARROIS Valérie, CLEVENOT  
Elise, PARMENTIER Sonia, MARCHAL Guy, DUTHEL Marie-Elisabeth,  
HIRLI Jean, Conseillers.

Procurations :

BALL René représenté par LATASSE Maurice  
LANFROY René représenté par COURRIER Jean-Claude  
COLIN Alexandre représenté par MARCHAL Jean-Jacques  
HENRY Marie-Françoise représentée par GUY Pascal  
SIMON Patricia représentée par THIRIET Michel  
DA SILVA Sophie représentée par ANTOINE Sylvie

Secrétaire de séance :

PETITNICOLAS Yolande

En exercice	23
Présents	17
Procurations	6

**Approbation du compte rendu de la dernière séance.**

**Unanimité**

## **Rapport d'observations définitives Société d'Équipement des Vosges.**

Monsieur le Maire expose :

Le président de la Chambre régionale des comptes Grand Est a fait parvenir à la mairie le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la société d'économie mixte « Société d'équipement vosgienne » concernant les exercices 2011 et suivants et les réponses qui ont été apportées.

Ce document qui revêt un caractère confidentiel a été communiqué à tous les membres du Conseil Municipal.

Ce document n'appelle aucune observation particulière de la part du Conseil Municipal.

### **Budget Primitif Général 2018**

**Unanimité**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif général 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement	2 727 965.82 €
Investissement	2 672 490.22 €

### **Contributions directes : vote des taux 2018**

**Unanimité**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Arrête à la somme de 984 764 €, le produit fiscal à recouvrer au titre des trois taxes directes locales de l'exercice 2018,

Vote pour 2018 les taux d'imposition des taxes soit :

Taxe d'habitation	21.72 %
Taxe foncière bâti	18.47 %
Taxe foncière non bâti	35.26 %

### **Corrélation budgets général et forêt**

**Unanimité**

Le Conseil Municipal, lors du vote des budgets forêt et général

**DECIDE** d'y inscrire en dépenses de l'article 6573 du budget forêt la somme de 20 000 € pour virement en recettes à l'article 7551 du budget général.

**Subventions article 6574 du BP Général 2018**

**Pour 21, abstention 2**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, aux diverses associations et écoles communales, les subventions suivantes :

AMICALE DU PERSONNEL	4 000.00
ASMFRM	4 200.00
CLUB AIKIDO	100.00
CYCLO CLUB	620.00
DIVERS	100.00
ECOLE 3 HAMEAUX	786.00
ECOLE MATERNELLE DU CENTRE	258.00
ECOLE TAMBOUR	390.00
JUDO CLUB	3 470.00
LA BEGONCELLOISE	300.00
LES AMIS D OBERTHAL	300.00
LES BOULES RAVINE	100.00
LES DARTS	300.00
LES QUALES	200.00
LES TRAILLEURS	300.00
MEDIANI FUTSAL	150.00
MEDIANIMATION	1 500.00
PREVENTION ROUTIERE	50.00
RESTO DU COEUR	250.00
SOCIETE DE TIR	3 800.00
SOUVENIR FRANCAIS	50.00
ST HUBERT	300.00
ST PRAYEL ANIMATION	600.00
UNION MUSICALE	6 200.00
UNRPA	200.00

**Travaux de voirie 2018**

**Unanimité**

Après avis des services techniques communaux, le conseil municipal décide de réaliser, en 2018, des travaux de voirie concernant la réfection des rues suivantes :

Rue du Tambour	85 575.00 € HT
Rue Saint Hydulphe	7 380.00 € HT
Rue de la Saline (Ravines)	11 886.00 € HT

Le Conseil municipal, après délibération,

- Décide à l'unanimité de lancer un programme de travaux de voirie pour 2018 pour un montant estimatif de 104 841 € HT,
- Sollicite du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention pour le financement de l'opération,
- Donne plein pouvoir au Maire pour signer les documents qui se rapporteront à ce programme.

**Budget Primitif Services des Eaux 2018**

**Unanimité**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif service des Eaux 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Exploitation	515 897.42 €
Investissement	267 048.78 €

**Admission en non-valeur budget service des eaux 2018**

**Unanimité**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états de présentations et admissions en non-valeur transmis par le responsable de la Trésorerie de Senones,

Après en avoir délibéré,

Accepte l'admission en non-valeur :

Pour un montant de 1223.82 euros conformément à l'état de présentations et admission en non-valeur arrêté à la date du 21/09/2017, numéro de liste : 2940890232.

Pour un montant de 2683.03 euros conformément à l'état de présentation et admission en non-valeur arrêté à la date du 05/03/2018, numéro de liste : 3084490232.

Précise que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2018 du budget eaux et que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6541.

**Budget Primitif Forêts 2018**

**Unanimité**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif Forêts 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement	59 601.31 €
Investissement	13 693.72 €

**Travaux en forêts – Programme 2018**

**Unanimité**

Le Conseil Municipal entérine le programme de travaux 2018 en forêt communale présenté par l'ONF comme suit :

- Travaux de maintenance	2 219.00 euros HT
- Travaux sylvicoles	7 003.00 euros HT
- Travaux d'infrastructure	6 085.00 euros HT

**Admission en non-valeur budget forêts 2018**

**Unanimité**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états de présentations et admissions en non-valeur transmis par le responsable de la Trésorerie de Senones,

Après en avoir délibéré,

Accepte l'admission en non-valeur :

Pour un montant de 41.00 euros conformément à l'état de présentations et admission en non-valeur arrêté à la date du 14/02/2018, numéro de liste : 3148590232.

Précise que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2018 du budget forêts et que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6541.

**Convention de mise à disposition d'un local communal à l'association NEODOMIA**

**Unanimité**

Monsieur le Maire expose :

La commune de Moyennoutier souhaite soutenir l'association NEODOMIA, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 10901 déclarée sous le numéro RNA : W883002113 dont le siège est, 15 rue d'Alsace, 88100 Saint Dié des Vosges, représentée par sa présidente, Mme CUNY Emmanuelle.

Cette association a pour but :

- La création d'un Centre Permanent des Métiers d'Art à Moyennoutier
- La promotion économique des Métiers d'Art
- La promotion touristique du Centre permanent des Métiers d'Art
- La promotion pédagogique des Métiers d'art auprès des écoles et du grand public
- La promotion de la formation, l'enseignement, l'apprentissage liés au Métiers d'Art
- L'insertion professionnelle de tous public vers les Métiers d'Art
- 

Le Conseil Municipal décide :

- De mettre à disposition gratuitement une partie du local sis 5 rue des Enclos, 88420 MOYENMOUTIER, parcelle cadastrée AC402 conformément à la convention annexée à la présente délibération.

**Non-délégation de la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V) pour les années 2019.2020.2021.2022**

**Unanimité**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V) invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

La délégation au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges de la Compétence optionnelle « éclairage public » pour les années 2019,2020,2021, et 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Ne délègue pas la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2019.2020, 2021 et 2022,
- Conserve la maîtrise d'ouvrage des investissements et la maintenance du réseau d'éclairage public.

**Séance levée à 19H30**

\*\*\*\*\*